

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LUNIER

Du mouvement de l'aliénation mentale en France de 1835 à 1882

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 470-480

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__470_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

DU MOUVEMENT DE L'ALIÉNATION MENTALE EN FRANCE DE 1835 A 1882 (1).

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris l'engagement de venir vous entretenir pendant une heure d'une question difficile, non pas seulement parce qu'elle est hérissée de chiffres, mais aussi et surtout parce qu'elle touche à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans l'homme, les facultés intellectuelles et morales et qu'elle comporte forcément quelques excursions sur un domaine qu'on n'aborde jamais qu'avec une certaine appréhension, je veux parler de ce que l'on est convenu d'appeler les progrès de la civilisation.

Mais soyez sans inquiétude, je ne m'écarterai qu'avec discrétion du terrain ferme et sans fondrières de la statistique.

Celui que j'ai à parcourir avec vous est assez vaste d'ailleurs pour que je puisse m'y mouvoir à l'aise.

Les divers points que je traiterai aujourd'hui devant vous sont les suivants :

1° *Du mouvement de l'aliénation mentale en France d'après les recensements ;*

2° *Causes de l'augmentation du nombre des aliénés internés ;*

3° *Le nombre des cas de folie a-t-il réellement augmenté et dans quelle proportion ?*

Si le temps me le permet, je terminerai ma conférence en jetant un coup d'œil sur les principales causes de folie, à savoir :

A. — *Causes étrangères à l'individu :*

1° Influence du milieu : physique, moral ;

2° Densité de la population ;

3° Pays de plaines, pays de montagnes ;

4° Saisons.

B. — *Causes inhérentes à l'individu :*

1° Causes permanentes :

Hérédité. Consanguinité.	État civil.
Sexe	Professions.
Age	Culte.

2° Causes accidentelles :

Causes physiques, externes ou organiques.	Déformations du crâne.
	Convulsions de l'enfance.
	Sénilité.
	Syphilis.
	Fièvres.
	Épilepsie.
	Alcoolisme.

(1) Conférence faite à la Sorbonne le 2 avril 1884, sous les auspices de la Société de statistique de Paris.

	Influence de la religion.
Causes morales.	Chagrins de cœur.
	Chagrins domestiques.
	Affaires d'intérêt.
	Frayeur, saisissement.
Causes mixtes.	Emprisonnement.
	Excès de travail intellectuel.
	Inconduite.
	Onanisme, abus vénériens.

Ne vous effrayez pas de ce vaste cadre, Mesdames et Messieurs, je sais que j'aurais besoin, non pas d'une heure, mais de cinq ou six heures pour le remplir complètement. Mais je ne m'arrêterai que sur les points les plus importants; pour les autres, je me contenterai de les esquisser rapidement. Je ne vous demande en réalité qu'une heure d'attention.

1° DU MOUVEMENT DE L'ALIÉNATION MENTALE EN FRANCE D'APRÈS LES RECENSEMENTS.

Je n'ai point à vous apprendre que, dans presque tous les États du monde aujourd'hui et depuis une époque qui varie suivant les pays, on procède de temps à autre, généralement tous les cinq ans, à un recensement général de la population. En France, depuis 1835 jusqu'en 1876, en même temps qu'on recensait la population, on relevait le nombre des infirmes de toutes catégories : aliénés, aveugles, sourds-muets. Lors du dernier recensement, on n'a pas compris dans les questions envoyées, celles relatives aux infirmités. On a, selon moi, sagement agi. Il était absolument irrationnel, en effet, d'espérer qu'avec le mode actuel de recensement on obtiendrait des renseignements, même approximativement exacts, sur les aliénés, par exemple, qui ne sont pas placés dans des établissements spéciaux.

Le diagnostic de la folie est difficile même pour des médecins : quant aux faibles d'esprit, aux insuffisants, aux individus mal équilibrés, c'est bien pis encore.

Mais si on a sagement agi en renonçant à confier aux personnes chargées de procéder au recensement de la population, de relever eux-mêmes le chiffre des aliénés et des autres infirmes conservés dans leur famille, il y a lieu de regretter qu'on n'ait pas eu recours, pour procéder à cette opération, aux seules personnes capables de la mener à bien, c'est-à-dire aux médecins, comme cela se pratique dans plusieurs pays et notamment en Suisse.

Maintenant que je vous ai dit tout le mal que je pensais des recensements en ce qui concerne le chiffre des infirmités, tels qu'on les a pratiqués de 1835 à 1876, je vais essayer d'en tirer quelques enseignements. Soyez tranquilles, je n'en abuserai pas.

D'après les recensements quinquennaux opérés en France de 1835 à 1876, le nombre des aliénés relevés, tant à domicile que dans les asiles spéciaux, avait atteint les chiffres suivants :

TABLEAU I. — *Mouvement de l'aliénation mentale en France, d'après les recensements de 1835 à 1876.*

ANNÉES.	POPULATION.	ALIÉNÉS RECENSÉS			PROPORTION p. 10,000 habitants.	HABITANTS pour 1 aliéné.
		à domicile.	dans les asiles.	Total.		
1835. . . .	33,346,571	5,999	10,539	16,538	4.96	2,016
1841. . . .	34,230,178	4,480	13,887	18,367	5.37	1,864
1851. . . .	35,783,170	24,433	21,924	46,357	12.95	772
1856. . . .	36,139,364	34,004	25,844	59,848	16.56	604
1861. . . .	37,386,313	53,160	31,021	84,181	22.52	444
1866. . . .	38,067,064	54,707	36,002	90,709	23.82	420
1872. . . .	36,102,921	50,414	37,554	87,968	24.40	410
1876. . . .	36,839,000	39,887	43,125	83,012	22.50	444

Pour qui s'en tiendrait à un examen superficiel, il résulterait des chiffres de ce tableau que de 1835 à 1872, le nombre des aliénés en France aurait augmenté dans la proportion de 4.96 à 24.4, en d'autres termes qu'il aurait quintuplé.

Les chiffres que je viens de faire passer sous vos yeux n'ont pas cette signification.

Ils comprennent, en effet, deux éléments bien distincts, à savoir : les aliénés internés dans les asiles et les aliénés recensés à domicile. Or, si le chiffre des premiers peut être établi d'une façon précise, il est loin d'en être de même des seconds, sur lesquels, je le répète, il y a lieu de faire les plus extrêmes réserves. Il n'est pas douteux, en effet, que le nombre des aliénés conservés à domicile a plutôt diminué qu'augmenté et les résultats fournis par les recensements de 1872 et 1876, mieux faits évidemment que les précédents, font ressortir, en effet, une diminution notable du chiffre des aliénés à domicile qui, de 54,707 en 1866, serait descendu à 39,887 en 1876.

Je n'ai pas besoin de dire que le chiffre des aliénés recensés à domicile à toutes les époques comprend surtout des imbéciles, des idiots et des crétins. En 1856, sur 34,004 aliénés recensés à domicile, il y avait 22,300 idiots et crétins, c'est-à-dire près des deux tiers ou 65.5 p. 100. En 1876, la proportion était de 80 p. 100, tandis qu'à la même époque la proportion des idiots et des crétins internés dans les asiles n'était que de 11.7 p. 100.

C'est qu'en effet, si l'on peut à la rigueur laisser vaguer en liberté des imbéciles et des crétins, cela devient beaucoup plus délicat pour les aliénés proprement dits.

Et comme j'aperçois dans cette enceinte des personnes auxquelles ces expressions ne sont probablement pas familières, je dirai que le terme générique d'aliénés s'applique à tous les déshérités de l'intelligence, aussi bien aux imbéciles, aux idiots et aux crétins qu'aux maniaques, aux mélancoliques et aux déments.

Il résulte du tableau que je viens de faire passer sous vos yeux, qu'en 1876, il y avait en France 1 aliéné sur 444 habitants. Je crois que si l'on confiait à des médecins spéciaux le soin de déterminer combien, sur une population donnée, il y a d'individus mal équilibrés au point de vue intellectuel, la proportion serait bien plus forte encore.

La France, du reste, ne fait point exception sous ce rapport : la proportion des aliénés est à peu près la même dans tous les pays où les recensements ont été faits avec soin.

2° CAUSES DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES ALIÉNÉS INTERNÉS.

Le chiffre des aliénés internés dans les asiles est aujourd'hui bien connu, surtout en ce qui concerne les existants au commencement de chaque année. Les écarts, insignifiants d'ailleurs, que l'on constate entre les relevés provenant de sources différentes, doivent être attribués à ce que la population de plusieurs établissements mal définis et non classés, mais visités par les inspecteurs généraux, figure dans leurs relevés statistiques et n'est pas comprise dans ceux du ministère du commerce.

Le 2° tableau synoptique que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux permet d'embrasser d'un coup d'œil, pour les années 1835 à 1882 :

1° Le chiffre des aliénés internés mis en regard du chiffre de la population;

2° La proportion des aliénés internés par rapport à la population;

3° Et, pour les années 1842 à 1882, le nombre des hommes et des femmes calculé séparément.

TABLEAU II. — *Existants le 1^{er} janvier des années 1835 à 1882.*

ANNÉES.	POPULATION.	NOMBRE DES ALIÉNÉS.			AUGMENTATION annuelle pour 100.	PROPORTION pour 10,000 habitants.	HABITANTS pour 1 aliéné.
		Hommes.	Femmes.	Deux sexes.			
1835.	33,346,571	»	»	10,539	»	3.16	3,164
1836.	33,540,910	»	»	11,091	0.15	3.31	3,024
1837.	33,678,763	»	»	11,429	0.08	3.39	2,947
1838.	33,816,616	»	»	11,982	0.15	3.54	2,822
1839.	33,954,469	»	»	12,577	0.16	3.70	2,700
1840.	34,092,322	»	»	13,283	0.19	3.89	2,567
1841.	34,230,178	»	»	13,887	0.16	4.05	2,465
1842.	34,464,239	7,262	8,018	15,280	0.38	4.43	2,255
1843.	34,698,300	7,511	8,285	15,796	0.12	4.55	2,198
1844.	34,932,361	7,768	8,487	16,255	0.10	4.65	2,149
1845.	35,166,422	8,123	8,966	17,039	0.21	4.86	2,058
1846.	35,401,761	8,502	9,511	18,013	0.22	5.08	1,975
1847.	35,477,023	8,997	10,026	19,023	0.28	5.36	1,865
1848.	35,553,560	9,141	10,429	19,570	0.14	5.50	1,817
1849.	35,630,097	9,513	10,718	20,231	0.18	5.68	1,767
1850.	35,706,534	9,634	10,427	20,061	— 0.06	5.62	1,779
1851.	35,783,170	10,281	11,072	21,353	0.35	5.97	1,676
1852.	35,854,427	10,882	11,613	22,495	0.30	6.27	1,514
1853.	35,925,684	11,623	12,172	23,795	0.35	6.62	1,509
1854.	35,996,941	11,849	12,675	24,524	0.19	6.81	1,468
1855.	36,068,198	12,036	12,860	24,896	0.09	6.90	1,453
1856.	36,039,364	12,221	13,264	25,485	0.15	7.05	1,418
1857.	36,254,942	12,632	13,673	26,305	0.21	7.26	1,378
1858.	36,369,520	12,930	14,098	27,028	0.17	7.43	1,346
1859.	36,485,098	13,392	14,486	27,878	0.43	7.86	1,308
1860.	36,800,676	13,876	14,865	28,741	0.26	8.12	1,273
1861.	37,382,225	14,582	15,657	30,239	0.51	8.12	1,234
1862.	37,522,463	15,231	16,437	31,668	0.32	8.44	1,185
1863.	37,658,613	15,892	17,105	32,997	0.17	8.61	1,144
1864.	37,794,764	16,318	17,658	33,976	0.38	8.99	1,113
1865.	37,930,914	16,745	18,135	34,880	0.24	9.23	1,112
1866.	38,067,061	17,112	18,420	35,532	0.11	9.34	1,071
1867.	38,203,194	17,468	18,976	36,444	0.20	9.54	1,048
1868.	38,339,344	17,800	19,590	37,390	0.25	9.79	1,021
1869.	38,407,439	18,271	20,146	38,417	0.24	10.03	996
1870.	38,543,569	18,559	20,594	39,153	0.13	10.16	985
1871.	38,679,699	18,509	20,436	38,945	— 0.09	10.07	993
1872.	36,102,921	17,594	19,679	37,273	0.27	10.30	971
1873.	36,260,928	18,421	20,746	39,167	0.50	10.80	927
1874.	36,383,000	19,301	21,509	40,810	0.45	11.25	890
1875.	36,643,000	19,914	22,163	42,077	0.30	11.45	871
1876.	36,899,000	20,488	22,845	43,333	0.31	11.76	851
1877.	37,007,000	20,589	23,362	43,951	0.09	11.85	842
1878.	37,200,000	21,514	24,151	45,665	0.40	12.25	816
1879.	37,300,000	21,956	24,574	46,530	0.14	12.39	803
1880.	37,500,000	22,404	25,059	47,463	0.24	12.63	792
1881.	37,600,000	22,718	25,362	48,080	0.13	12.76	782
1882.	37,762,000	23,112	25,900	49,012	0.24	13.00	771

Voici ce que nous enseigne l'examen de ce tableau :

1° De 1835 à 1882, le chiffre absolu des aliénés internés dans les établissements

*

spéciaux s'est élevé progressivement de 10,539 à 49,012. Il a donc presque quintuplé.

L'augmentation a été régulièrement progressive. Nous relevons cependant deux exceptions : en 1850 et en 1871. Le choléra de 1849 a été particulièrement meurtrier pour nos asiles d'aliénés, surtout dans les quartiers de femmes, et a fait descendre le chiffre des internés de 20,231 à 20,061. La guerre de 1870-1871 a amené une grande perturbation dans le service des aliénés; dès 1871, d'ailleurs, nous avons perdu notre chère Alsace, aussi le chiffre absolu de nos aliénés est-il descendu de 39,153 qu'il était au 1^{er} janvier 1870 à 38,945 en 1871 et à 37,273 en 1872. L'augmentation a repris son cours régulier dès 1873.

2° Le nombre relatif, autrement dit la proportion des aliénés séquestrés par rapport à la population, s'est élevé de 316 à 1,300 pour 1 million d'habitants; il a donc plus que quadruplé.

L'augmentation du chiffre proportionnel des aliénés a suivi comme le chiffre absolu une marche régulière, à part les deux temps d'arrêt que j'ai déjà signalés en 1850 et 1871; le diagramme que vous avez sous les yeux fait bien nettement ressortir cette marche régulièrement ascendante.

Je dois dire cependant que l'augmentation a été bien plus rapide dans les premières années qu'elle n'est aujourd'hui. La première période de doublement, en effet, n'a été que de dix-sept ans, 1835 à 1852, tandis que la seconde a été de vingt-sept ans, 1852 à 1880.

L'accroissement, cependant, est encore en moyenne, depuis le 1^{er} janvier 1873, de 984 par année.

J'ajouterai que la proportion des aliénés internés est encore moins élevée en France que dans la plupart des pays voisins, notamment en Angleterre, en Écosse et en Belgique (1).

Quelles sont les causes de cette augmentation? Je n'en connais que deux :

1° L'excédent annuel du chiffre des admissions sur celui des extinctions, c'est-à-dire des sorties par décès ou toutes autres causes ;

2° L'augmentation du chiffre des admissions.

J'examinerai séparément ces deux causes d'augmentation de nature essentiellement différente.

Pour faire bien nettement ressortir l'influence de la première de ces causes, j'ai dressé un 3^e tableau synoptique dans lequel, en regard du chiffre annuel des entrées, j'ai inscrit pour chaque année le chiffre des extinctions par sorties ou par décès, puis, dans autant de colonnes séparées, l'augmentation ou diminution, d'une année à l'autre, des entrées et des sorties, l'excédent des admissions sur les sorties et enfin le rapport de cet excédent au nombre des sorties.

(1) Voici quelle était la proportion des aliénés internés sur 1 million d'habitants dans un certain nombre de pays :

Suède, 1883	411	Belgique, 1881	1,478
Norvège, 1883.	574	États-Unis, 1880.	1,850
Italie, 1881.	612	Écosse, 1881	1,850
Danemark, 1883.	989	Angleterre et pays de Galles, 1881.	1,890
France, 1882	1,300		

TABLEAU III. — Admissions. — Sorties. — Décès.

ANNÉES.	ADMISSIONS.				EXTINCTIONS par sorties ou décès.				EXCÉDENT DES ADMISSIONS SUR LES EXTINCTIONS.						
									Nombres absolus.			Proportion p. 100 par rapport aux extinctions.			
	H.	F.	D. S.	Diff.	H.	F.	D. S.	Diff.	H.	F.	D. S.	H.	F.	D. S.	
1835.			3,947				3,369				578			17.15	
1836.			4,215	368			3,724	355			491			13.18	
1837.			4,441	226			3,764	40			677			18.25	
1838.			4,910	569			4,166	402			744			17.86	
1839.			5,536	626			4,693	527			843			17.97	
1840.			5,433	106			4,703	10			730			15.52	
1841.			5,851	418			4,834	131			1,017			21.04	
1842.	3,588	3,098	6,686	835	3,339	2,831	6,170	1,336	249	267	516	7.46	9.44	8.37	
1843.	3,660	3,138	6,798	112	3,403	2,936	6,339	169	257	202	459	7.55	7.13	7.25	
1844.	3,982	3,453	7,435	637	3,652	2,994	6,646	307	330	459	789	9.05	15.31	11.87	
1845.	3,894	3,624	7,518	83	3,515	3,079	6,594	52	379	545	924	10.79	17.70	14.08	
1846.	4,000	3,570	7,570	52	3,535	3,055	6,560	34	495	515	1,010	14.12	16.86	15.40	
1847.	4,023	3,663	7,686	116	3,879	3,260	7,139	579	144	403	547	3.72	12.37	7.66	
1848.	4,020	3,321	7,341	345	3,648	3,032	6,680	459	372	289	661	10.18	9.52	9.90	
1849.	4,079	3,457	7,536	195	3,958	3,748	7,706	1,026	121	291	170	3.29	—0.78	2.20	
1850.	4,407	3,777	8,184	652	3,760	3,132	6,892	814	237	645	882	6.30	20.06	12.80	
1851.	4,540	4,052	8,592	408	3,939	3,511	7,450	558	601	541	1,142	15.26	15.41	15.33	
1852.	5,211	4,531	9,742	850	4,470	3,972	8,442	992	741	559	1,300	16.60	14.08	15.41	
1853.	4,790	4,291	9,081	1,339	4,564	3,788	8,352	90	226	503	729	4.96	13.24	8.73	
1854.	4,960	4,274	9,234	153	4,773	4,089	8,862	510	187	185	372	3.92	4.53	4.20	
1855.	4,795	4,508	9,303	69	4,610	4,104	8,714	148	185	404	589	4.02	9.86	6.76	
1856.	4,731	4,515	9,246	57	4,320	4,106	8,426	288	411	409	820	9.51	9.96	9.73	
1857.	5,152	4,872	10,024	778	4,854	4,447	9,301	875	298	425	723	6.14	9.58	7.77	
1858.	5,498	4,816	10,314	290	5,036	4,428	9,464	163	462	388	850	9.38	8.75	8.98	
1859.	5,355	4,731	10,086	228	4,871	4,332	9,203	261	484	399	883	9.94	9.21	9.60	
1860.	5,641	5,144	10,785	699	4,935	4,372	9,307	104	706	772	1,478	14.33	17.69	15.87	
1861.	5,627	5,047	10,674	286	5,080	4,376	9,456	206	547	671	1,218	10.77	15.33	12.88	
1862.	5,648	5,092	10,740	66	5,188	4,521	9,712	56	460	568	1,028	8.87	12.78	10.58	
1863.	5,951	4,944	10,895	155	5,623	4,223	10,046	256	328	521	849	5.83	11.78	8.45	
1864.	5,829	5,022	10,851	44	5,520	4,687	10,207	334	309	335	644	5.59	7.15	6.31	
1865.	6,132	4,903	11,035	184	5,855	4,618	10,533	161	247	255	502	4.19	5.49	4.77	
1866.	6,451	5,274	11,725	690	6,209	4,760	11,029	496	192	514	706	3.06	10.79	6.39	
1867.	6,350	5,283	11,633	92	6,021	4,662	10,683	346	329	621	950	5.46	13.33	8.89	
1868.	6,819	5,690	12,509	876	6,307	5,152	11,459	776	512	538	1,050	8.12	10.44	9.22	
1869.	6,421	5,234	11,655	854	6,133	4,786	10,919	540	288	448	736	4.70	9.37	6.75	
1870.	5,795	4,448	10,243	—1,412	5,845	4,606	10,451	—468	50	—158	—208	—0.86	—3.43	—1.98	
1871.	5,681	4,834	10,515	272	4,980	4,881	9,861	590	701	—47	654	14.10	—0.96	6.63	
1872.	6,390	5,474	11,864	1,349	5,349	4,312	9,661	—200	1,041	1,162	2,203	19.48	26.97	22.80	
1873.	6,591	5,421	12,012	148	5,534	4,546	10,080	419	1,057	875	1,932	19.12	19.25	19.19	
1874.	6,295	5,341	11,636	—376	5,444	4,697	10,141	61	851	744	1,595	15.65	15.86	15.70	
1875.	6,278	5,387	11,665	29	5,783	4,887	10,670	529	495	500	995	8.57	10.21	9.31	
1876.	6,467	5,573	12,040	385	6,011	4,944	10,955	285	456	629	1,085	7.58	12.72	9.92	
1877.	6,541	5,693	12,234	194	5,777	4,873	10,650	—305	764	320	1,584	13.22	16.87	14.88	
1878.	6,789	5,621	12,410	176	6,227	5,116	11,343	693	562	505	1,067	9.04	9.87	9.40	
1879.	6,617	5,725	12,342	—68	6,041	5,199	11,240	—103	576	526	1,102	9.55	10.12	9.82	
1880.	7,032	6,099	13,121	779	6,454	5,496	11,950	710	578	603	1,181	8.96	10.98	9.90	
1881.	7,549	6,390	13,939	818	7,155	5,852	13,007	1,057	394	538	932	5.51	9.21	7.18	

NOTA. — A partir de 1861, les entrées et sorties par transfèrement sont déduites.

Voici ce que nous enseigne ce tableau :

1° Le nombre des extinctions a presque toujours été inférieur à celui des admissions. Le contraire n'a été observé qu'en 1849; encore ne s'est-il produit chez les femmes qui ont été décimées, surtout à Paris, par le choléra, qui a augmenté d'une façon exceptionnelle le nombre des décès et par suite celui des extinctions.

2° Cet excédent, après avoir été de 17 p. 100 par rapport au chiffre des entrées dans la période 1835 à 1842, est descendu sensiblement, mais tout en oscillant encore entre 4.20 en 1854 et 15.87 en 1860, sans qu'on puisse saisir bien nettement la cause de ces oscillations. Cette proportion a bien été dépassée pendant les années 1872 à 1874, mais cela tient à ce qu'après les deux années terribles, 1870-1871, le mouvement des admissions un instant suspendu a repris avec une intensité nouvelle à partir de 1872.

Voici du reste ce qu'a été cet excédent calculé par périodes quinquennales depuis 1835 :

	ADMIS.	SORTIS.	EXCÉDENT	PROPORTION p. 100.
De 1835 à 1844. . . .	34,333	29,253	5,080	17.40
1842 à 1846. . . .	36,007	32,309	3,696	11.42
1847 à 1851. . . .	39,339	35,867	3,472	9.67
1852 à 1856. . . .	44,606	42,796	1,810	4.22
1857 à 1861. . . .	51,883	46,731	5,152	11.03
1862 à 1866. . . .	55,246	51,527	3,719	7.22
1867 à 1871. . . .	56,555	53,373	3,182	5.97
1872 à 1876. . . .	59,217	51,507	7,710	15.00
1877 à 1881. . . .	64,046	58,190	5,856	10.05

Il ressort de l'examen de ce tableau que l'excédent du chiffre des admissions sur celui des extinctions, comparé au chiffre des sorties, tend plutôt à diminuer qu'à augmenter, ce qui doit déjà nous rassurer pour l'avenir.

Je dois ajouter que l'excédent dont il s'agit est moindre pour les hommes que pour les femmes et cela dans la proportion de 100 à 119. Sur ce point, quelques explications me paraissent nécessaires.

On croit généralement et on répète à chaque instant que la folie est plus commune chez la femme que chez l'homme. Je suis heureux de pouvoir rassurer les dames qui m'écoutent, c'est le contraire qui est la vérité. D'où vient la cause de cette erreur? L'examen des graphiques que vous avez sous les yeux va vous l'apprendre.

Si vous examinez d'abord et séparément le graphique n° 1, vous y voyez deux lignes à peu près parallèles et régulièrement ascendantes qui représentent, la ligne pleine pour les femmes et la ligne pointée pour les hommes, le nombre absolu des aliénés recensés dans les établissements spéciaux au commencement de chacune des années 1835 à 1882. La ligne pleine, celle des femmes, reste constamment supérieure à celle des hommes, et, en effet, si l'on consulte le tableau n° 3, et si l'on compare de dix ans en dix ans le nombre des hommes internés à celui des femmes, on trouve les rapports suivants :

En 1842, pour 100 hommes internés il y a 110 femmes.	
1852 — 100	108 —
1862 — 100	108 —
1872 — 100	111 —
1882 — 100	112 —
Moyenne. . . 100 hommes pour . . .	110 femmes.

De là à conclure que la folie était plus fréquente chez la femme que chez l'homme il n'y avait qu'un pas, qui a été bien facilement franchi.

Eh bien ! c'était une erreur.

Ce qui donne, en effet, la mesure de la fréquence de la folie, ce n'est pas le nombre des existants, mais celui des entrées.

Or, il résulte de l'examen du tableau n° 3 et du graphique n° 2 que le chiffre des hommes admis dans les asiles est constamment supérieur à celui des femmes : la différence est même plus sensible que celle qui ressort de la comparaison faite entre les existants de chaque sexe. Voici du reste ce que le calcul nous fournit à cet égard :

En 1842 pour 100 femmes admises il y a 116 hommes.	
1852 — 100	115 —
1862 — 100	111 —
1872 — 100	117 —
1882 — 100	112 —
Moyenne. . . 100	114 —

La raison de ces différences, je vais vous la dire en deux mots :

La folie névrose qui domine chez les femmes, guérit assez rarement et n'abrège pas notablement l'existence de celles qui en sont atteintes. Chez l'homme, au contraire, ce qu'on observe le plus fréquemment, c'est la paralysie générale qui tue en quelques années et la folie alcoolique dont on ne guérit guère définitivement, je le veux bien, mais qui donne lieu dans les asiles à un grand mouvement d'entrées et de sorties.

Les restants en fin d'année ne comprennent donc qu'un chiffre relativement peu élevé de paralytiques et d'alcooliques, tandis qu'on y relève un très grand nombre de folies chroniques et incurables qui tendent de plus en plus à encombrer nos asiles.

Je me résume sur ce premier point. La véritable mesure de la fréquence de la folie est fournie par les entrées. En moyenne, on admet chaque année dans les établissements 114 hommes pour 100 femmes. Les hommes sont donc plus exposés à devenir aliénés que les femmes dans la proportion de 114 à 100.

J'en reviens à l'excédent du chiffre des admissions sur celui des extinctions que j'ai considéré comme l'une des causes de l'augmentation du nombre des aliénés internés dans les asiles.

Nous nous trouvons ici en présence de trois facteurs : les admissions, les sorties, les décès.

Parlons d'abord des admissions.

En 1835, elles n'étaient que de 3,369 ou autrement de 118 admis pour 1 million d'habitants; en 1848, dix après la promulgation de la loi sur les aliénés, la proportion était de 207; elle est aujourd'hui de 370. Le chiffre relatif des admissions a donc plus que triplé depuis 1835.

A quelles causes faut-il attribuer cette augmentation?

On est tout d'abord porté à l'attribuer à l'accroissement du nombre des cas de folie. Réservez ce côté de la question, si vous le voulez bien : il mérite d'être examiné séparément. J'ai d'ailleurs à vous signaler d'autres causes qui ne sont pas sans importance.

Les aliénés sont placés dans les asiles, soit par leurs familles, — placements volontaires, — soit par l'autorité administrative, — placements d'office.

L'augmentation des placements volontaires trouve sa raison d'être dans la confiance qu'inspirent de plus en plus aux familles les médecins placés à la tête des établissements d'aliénés et aussi dans la disparition lente, mais incontestable d'un fâcheux préjugé, d'un amour-propre mal placé qui empêchait naguère beaucoup de familles de placer leurs malades dans des asiles.

Aussi est-ce sur les placements volontaires qu'a porté plus particulièrement l'augmentation du chiffre des entrées, surtout depuis quelques années.

Quant aux placements opérés par l'autorité administrative, ils ont augmenté dans une forte proportion, là surtout où de nouveaux établissements ont été ouverts et dans le voisinage de ces établissements.

Malheureusement, cette facilité des placements a déjà, dans quelques départements, amené des abus regrettables : sous prétexte d'aliénation mentale, on interne dans les asiles des imbéciles inoffensifs, des déments hémiplegiques, des vieillards en enfance, des infirmes de l'intelligence en un mot, dont la véritable place était autrefois et n'aurait pas dû cesser d'être dans les hospices d'incurables.

Fort heureusement, le remède est à côté du mal : l'augmentation du nombre des entrées, en effet, est presque nulle aujourd'hui dans la plupart des départements pourvus d'un asile spécial : il y a donc lieu d'espérer qu'il en sera bientôt de même dans toute la France.

La statistique nous apprend d'ailleurs que cette augmentation, qui était en 1842 de 12.5 p. 100 par rapport au nombre des entrées, n'était plus que de 5.7 p. 100 en 1861, et elle n'est plus aujourd'hui que de 1.70 p. 100 (1).

On peut donc prévoir que le chiffre annuel des admissions cessera bientôt de s'accroître ou ne s'accroîtra plus qu'avec le chiffre de la population.

C'est donc ailleurs qu'il nous faut chercher la cause de l'augmentation du nombre des restants en fin d'année. Nous la trouverons dans la diminution du nombre des sorties par guérison et par décès.

Voyons d'abord les guérisons.

Il n'est douteux pour personne que les aliénés sont beaucoup mieux traités aujourd'hui qu'autrefois. Le nombre des guérisons devrait donc, toutes choses égales d'ailleurs, aller en augmentant progressivement.

Or, c'est le contraire qui a lieu.

En 1864, le rapport des guérisons aux admissions a été pour tous les asiles français de 27.97 p. 100. En 1874, il n'était plus que de 24.8 p. 100.

Cette différence provient uniquement, Mesdames et Messieurs, de ce qu'aujourd'hui, beaucoup plus qu'autrefois, on admet dans les asiles, comme je l'ai déjà dit, des individus fatalement incurables, — idiots, déments séniles, déments hémiplegiques, — et cela est si vrai que, si du nombre des admissions, on déduit cette catégorie de malades, le chiffre des guérisons s'élève à 35 ou 40 p. 100.

Mais il existe un moyen à la portée de tous d'augmenter le chiffre des guérisons, c'est de ne pas attendre, pour recourir à l'internement d'un aliéné, que la maladie soit devenue incurable, et personne aujourd'hui ne doit ignorer que les chances de guérison diminuent rapidement et dans une très forte proportion à partir du second mois.

Quant au chiffre des décès, nous ne pouvons que nous féliciter de le voir diminuer progressivement.

Il n'est plus aujourd'hui que de 12.5 par rapport à la population moyenne et il tend à diminuer chaque année. Mais il ne faut pas oublier que cette diminution du chiffre relatif des décès est une des principales causes de l'augmentation de la population dans nos meilleurs asiles.

Quoi qu'il en soit, en regard de 100 admissions annuelles, nous ne pouvons enregistrer en moyenne que 25 guérisons, 43 décès et 23 sorties pour causes diverses, en tout 91 extinctions. Il reste donc un stock de 9 p. 100 qui vient chaque année augmenter le chiffre des restants, c'est-à-dire la population de nos asiles.

Je me résume sur ce second point.

L'augmentation du nombre des restants en fin d'année provient surtout de l'excédent des admissions sur les extinctions.

Ces extinctions ont lieu par décès ou par sorties pour causes diverses.

(1) Il ressort de notre tableau n° 3 que l'augmentation a été relativement considérable en 1880 et 1881; mais comme il en est de même des sorties, il est probable que cette augmentation n'est qu'apparente et provient de doubles emplois.

Le nombre des décès tend à diminuer et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le nombre des guérisons peut et doit augmenter. Nous pouvons contribuer à cette augmentation en n'attendant pas, pour mettre les aliénés en traitement, que la maladie soit devenue incurable.

Nous le pouvons encore en ouvrant largement les portes des asiles aux aliénés curables et aux aliénés dangereux, mais en ne les ouvrant qu'avec discrétion à ces infirmes de l'intelligence dont la vraie place, à défaut de la famille, est dans les hospices de vieillards et d'incurables.

Je ne voudrais pas, Mesdames et Messieurs, que mes paroles fussent mal interprétées et qu'on me considérât à aucun titre comme partisan des mesures restrictives en ce qui concerne l'assistance publique.

Je la comprends au contraire et je la voudrais aussi large, aussi étendue que possible, mais à la condition qu'elle soit répartie avec intelligence et équité.

Quand la loi sur les aliénés sera appliquée comme le voulaient les législateurs de 1838, l'augmentation relative du nombre des aliénés n'aura plus d'autre cause que l'augmentation du nombre des cas de folie, point sur lequel il me reste à vous présenter quelques courtes observations.

3° LE NOMBRE DES CAS DE FOLIE A-T-IL RÉELLEMENT AUGMENTÉ ET DANS QUELLE PROPORTION ?

A aucune époque, le chiffre des admissions n'a représenté et ne représentera exactement le nombre des cas de folie qui se déclarent chaque année.

Quelques aliénés, en effet, sont traités et guérissent dans leur famille; d'autres, en bien plus grand nombre, y meurent sans avoir séjourné dans des établissements spéciaux. Mais plus nous allons, plus ces faits deviennent rares et on peut considérer actuellement le chiffre des entrées dans les asiles d'aliénés, déduction faite des transfèrements, comme représentant approximativement le chiffre relatif, sinon encore le chiffre absolu des cas d'aliénation mentale.

Or, j'ai déjà eu l'honneur de vous démontrer que l'accroissement annuel du nombre des admissions, qui était il y a quarante ans de 12.5 p. 100, n'est plus aujourd'hui que de 1.70 p. 100. Le chiffre des admissions tend donc à rester stationnaire et il l'est déjà, je le répète, dans la plupart des départements qui ont des asiles bien organisés et où le service fonctionne régulièrement depuis un certain nombre d'années.

Est-il de meilleure preuve que l'augmentation du nombre des cas de folie, en admettant qu'elle soit réelle, est dans tous les cas beaucoup moins considérable qu'on le pense généralement.

Ce qui a contribué le plus à accréditer l'opinion que le nombre des cas de folie augmentait dans de très fortes proportions, c'est qu'il s'est produit dans la proportion relative des diverses espèces de maladies englobées sous le nom générique d'aliénation mentale, une évolution sur laquelle il me reste à dire un mot; c'est par là que je terminerai.

Il n'est pas douteux que nous voyons beaucoup plus qu'autrefois, surtout dans les grandes villes, des paralytiques, des alcooliques et des persécutés et ce sont précisément ces trois catégories d'aliénés qui frappent le plus l'attention publique; mais, par contre, le nombre des idiots diminue; quant aux crétins, dont le nombre dépassait

autrefois le chiffre de 15,000 à 20,000, il sera bientôt difficile d'en rencontrer, même dans les gorges des Alpes et des Pyrénées.

Il me resterait à examiner si le nombre des aliénés, en donnant à ce mot son acception la plus large, est aujourd'hui plus élevé qu'autrefois, qu'au siècle dernier par exemple ; mais ici, comme les termes de comparaison nous manquent absolument et que les statisticiens se proposent pour but de collationner des faits et non d'exposer des hypothèses, je vous demanderai la permission de rester dans mon rôle de statisticien et ne pas aborder le domaine de l'inconnu.

D^r LUNIER.
